

ADMIS(E) À L'ÉCOLE CENTRALE DE LYON

Informations administratives

RÉSERVER UNE PLACE EN RÉSIDENCE

RÉSIDENCE PAUL COMPARAT (GÉRÉE PAR L'ÉCOLE)

Redevance et réservation

Loyer mensuel par chambre pour l'année 2017-2018 : 340 €.

Le paiement s'effectue chaque mois. Il est possible de bénéficier **sous conditions** d'une allocation logement à caractère social (ALS) versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant d'environ 95 €.

Si vous faites le choix de la résidence Paul COMPARAT, veuillez envoyer la **fiche « choix de résidence »** ainsi qu'un **chèque du montant du loyer** (non restitué si l'étudiant renonce à occuper sa chambre ou est absent à la rentrée sans justificatif) aux résidences de l'École.

Fiche
« Choix de résidence »

http://bit.ly/Inscr2017





École Centrale de Lyon Résidences 36 avenue Guy de Collongue 69134 ÉCULLY

Accueil



Résidence Paul Comparat



à partir du 24 août 2017 lundi-vendredi 10h-16h

Documents à donner impérativement lors de la remise des clés (en aucun cas les clés ne seront remises à une tierce personne ou en l'absence de l'un de ces documents) :



Chèque de dépôt de garantie

Prévu par le règlement intérieur de l'École (de l'ordre de 340€), encaissé courant septembre.



Approbation du règlement

Approbation du règlement intérieur de la résidence à signer sur place.



Carte d'identité

Photocopie rectoverso.





RÉSIDENCE PAUL-ÉMILE VICTOR GÉRÉE PAR ADOMA

Redevance et réservation

Loyer mensuel par studio pour l'année 2017-2018 compris entre 468,08 € et 606,88 € (selon taille).

Une **caution représentant un mois de loyer** est demandée et les frais de dossier s'élèvent à **100 €**. L'**assurance locative** est à fournir par l'étudiant dès son arrivée. Le paiement s'effectue chaque mois. Il est possible de bénéficier **sous conditions** de l'APL de la Caisse d'Allocations Familiales (environ 148 € pour les non-boursiers et 177 à 224 € pour les boursiers).

Si vous faites le choix de la résidence Paul-Émile VICTOR, veuillez envoyer **par mail uniquement** la fiche « choix de résidence ». Un pré-dossier vous sera alors transmis par mail avant confirmation par la direction de l'École Centrale de Lyon de votre inscription.



Accueil





ACCÈS AU RESTAURANT UNIVERSITAIRE



L'accès se fait avec votre **carte IZLY**. La carte vous sera remise par l'École Centrale de Lyon à la rentrée. Dès réception, vous devez **activer le lien reçu** sur votre compte de messagerie. Vous pourrez alors **charger la carte** sur mobile via l'application IZLY et l'utiliser.

Si la mise en fonctionnement nécessite un délai supplémentaire, le CROUS vendra sur la chaîne de rentrée des **tickets repas à payer en espèces**.

DÉMARCHES OBLIGATOIRES POUR VOTRE INSCRIPTION

Processus en ligne

Pour les admis(es), le processus d'inscription se fait **uniquement en ligne**. L'adresse de connexion vous parviendra par email, les documents à fournir y seront précisés. Cette inscription est obligatoire pour valider votre entrée à l'École Centrale de Lyon.

Toutes les rubriques devront être remplies et les documents suivants devront être déposés sur le site d'inscription avant votre arrivée :

d'inscr	ription avant votre arrivee :
	Photo d'identité.
	Copie de la carte d'identité ou passeport.
	Copie de tous les diplômes obtenus depuis le baccalauréat (avec justificatif contenant le numéro INE pour les diplômes français : relevé de notes du bac).
	Notification provisoire de bourse pour les boursiers.
	Copie de la carte Vitale ou d'une attestation de droits à la Sécurité Sociale (comportant le numéro de Sécurité Sociale).
	Attestation de la journée du citoyen .
	Vous retrouverez cette liste sur le site d'inscription en ligne.
Autre	es documents à remettre le jour de la rentrée
	Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).
	Une autorisation parentale si vous êtes mineur.
	Attestation de responsabilité civile scolaire et extrascolaire.
	Dossier médical pré-rempli pour la partie état civil, avec une photo.
	Copies du carnet de vaccination (à agrafer derrière le dossier médical) faisant apparaître les injections contre la dipthérie, le tétanos, la polio et la coqueluche. Attestation d'une Intra Dermo Réaction (IDR) si le BCG n'a pas été fait.
	Pour les étudiants internationaux, prévoir une attestation médicale rédigée en français ou en anglais mentionnant tous les vaccins depuis l'enfance (le DTPOLIO doit avoir moins de 10 ans). Joindre la photocopie du carnet de vaccinations s'il existe et une attestation d'une IDR si le BCG n'a pas été fait.
	Certificat médical original (selon modèle) de non contre-indication à la pratique sportive, qui doit obligatoirement contenir la mention « pour la pratique du sport en compétition » (important : conserver une photocopie).
	r enseignement médical relatif à un problème particulier doit être communiqué au pôle médical pai nfidentiel afin d'assurer un meilleur suivi de chaque élève.
	En savoir plus : cliquez sur « <u>Inscriptions à l'École Centrale de Lyon</u> »
Droit	s d'inscription, redevances spécifiques et sécurité sociale
L'inscr	iption à l'École est conditionnée au paiement des droits et de la sécurité sociale :
	Les droits universitaires fixés annuellement par le ministère (610 €) et la médecine préventive (env. 5 €).
	Une cotisation annuelle à la sécurité sociale étudiante (217 € en 2017) sauf exception.
	Les droits spécifiques , facultatifs mais recommandés, s'élèvent environ à 70 €.

Le montant à payer **est précisé au moment de l'inscription** et doit être effectué au plus tard le jour de la rentrée : paiement en ligne **au moment de l'inscription ou le jour de la rentrée** par chèque, carte bancaire ou espèces pour un maximum de 300 €. Il n'est pas possible d'utiliser plusieurs modes de paiement pour un même règlement. En revanche, un **échéancier en 3 mensualités** successives est possible.

Les boursiers du gouvernement français et les titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur sont exonérés du paiement de ces droits (à l'exception des droits spécifiques), uniquement sur **présentation de l'attestation** provisoire ou définitive de bourse.



En savoir plus : cliquez sur « Budget moyen d'un élève-ingénieur »

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

Vous avez déjà dû déposer votre dossier auprès de l'établissement dans lequel vous avez préparé le concours. Vous recevrez, au mois de juillet, une réponse du service des bourses de votre académie : notification d'attribution conditionnelle de bourse ou notification de refus.

Les boursiers admis à l'École Centrale de Lyon devront demander à l'académie où a été déposé le dossier le **transfert de leur bourse pour le CROUS de Lyon**, en joignant un certificat de scolarité. Cette démarche est à effectuer à partir du 6 septembre 2017.

ASSOCIATIF

Association des élèves de l'École Centrale de Lyon (AEECL)

Le jour de la rentrée, les élèves admis qui souhaitent s'inscrire à l'AEECL devront se munir de **deux photos d'identité**. La cotisation sera de **164 €**. Elle est effective pour la durée de la scolarité.

Cette adhésion non obligatoire est cependant un prérequis :

- à l'accès aux différentes structures, services et avantages proposés par l'AEECL (carte de paiement interne...);
- ♦ à la participation aux différents évènements organisés par l'AEECL (Happy Hour, concerts, sorties...);
- ♦ à l'éligibilité dans les différents clubs et associations de l'AEECL.

Les élèves désireux de participer au **week-end d'intégration** organisé par l'AEECL (septembre 2017) devront régler la somme de **140 €** environ.

Union Sportive des Élèves de l'École Centrale de Lyon (USEECL)

Le jour de la rentrée, les élèves admis qui souhaitent adhérer à l'association sportive de l'École (USEECL) devront prévoir une cotisation de **81** € couvrant la durée de la scolarité.

Cette adhésion non obligatoire est cependant un prérequis :

- à l'utilisation des installations sportives (en dehors des cours);
- ♦ à l'inscription à certains cours de sports impliquant la participation aux championnats Universitaires ;
- ♦ à la participation aux nombreux clubs, actions, événements de l'USEECL;
- ♦ à l'accès à de nombreux services et avantages offerts par le Bureau Des Sports (BDS), etc.





Cette adhésion inclut également la couverture par une assurance pour toutes les actions menées, organisées par l'USEECL : contrat MAIF collectivité.

NB : L'USEECL s'est dotée d'une caisse de solidarité. Les élèves ayant des difficultés financières peuvent confidentiellement saisir le bureau directeur de l'association.

Accès internet dans les résidences

Les résidents souhaitant disposer d'une connexion internet dans leur chambre devront cotiser auprès de l'association ÉCLAIR (ECL Amis des Réseaux et de l'Informatique) lors de la chaîne de rentrée, à hauteur de 16 € par an. La connexion se fait uniquement via câbles Ethernet, qui pourront être achetés sur place.





En savoir plus : site des associations Centrale Lyon « www.myecl.fr »

POSER VOS QUESTIONS

Retrouvez la foire aux questions de la rentrée sur :

www.ec-lyon.fr/campus/foire-aux-questions-rentree.



